FEDERATION FRANCAISE DE BILLARD

LIGUE DU CENTRE VAL DE LOIRE

CODE SPORTIF

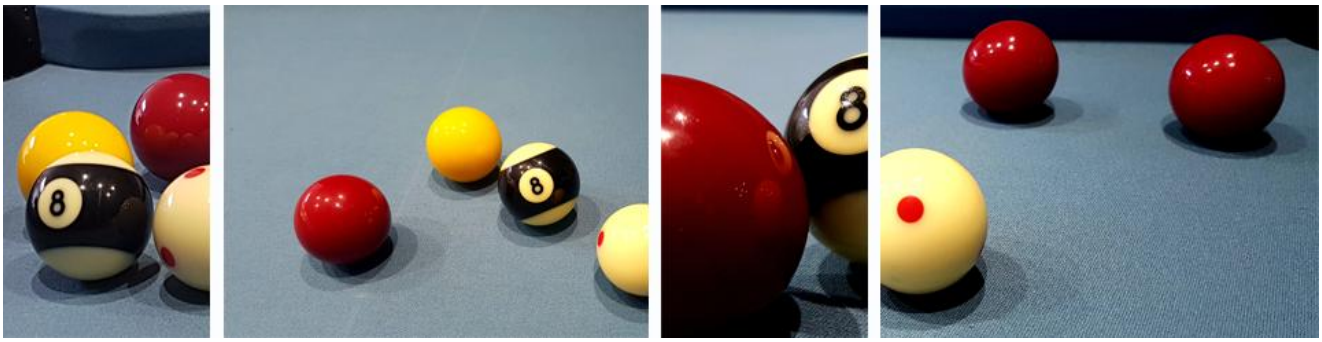

BLACKBALL

2026 - 2027

TABLE DES MATIERES

.....1
TITRE I :…..MATERIEL - REGLES DE JEU - TENUE SPORTIVE 5
CHAPITRE I - MATERIEL 5
CHAPITRE II - REGLES DE JEU 5
CHAPITRE III - TENUE SPORTIVE 5
TITRE II :…..LES OFFICIELS 6
CHAPITRE I..... 6
LE RESPONSABLE SPORTIF DE LIGUE..... 6
Article 2.1.01 - Désignation.....6
Article 2.1.02 - Rôle officiel 6
CHAPITRE II..... 7
LE DIRECTEUR DE JEU..... 7
Article 2.2.01 - Désignation.....7
Article 2.2.02 - Rôle officiel 7
CHAPITRE III..... 8
LE JUGE ARBITRE..... 8
Article 2.3.01 - Désignation.....8
Article 2.3.02 - Rôle officiel 8
Article 2.3.03 - Domaine d'application des règles 8
CHAPITRE IV L'ARBITRE 9
Article 2.4.01 - Désignation.....9
Article 2.4.02 - Légitimité.....9
Article 2.4.03 - Tenue vestimentaire.....9
Article 2.4.04 - Rôle officiel 9
Article 2.4.05 - Devoirs.....10
TITRE III :…..CHAMPIONNATS 11
CHAPITRE I.....11
GENERALITES 11
Article 3.1.01 - Définition 11
Article 3.1.02 - Finalité.....11
Article 3.1.03 - Conditions de participation 12
Article 3.1.04 - Procédure d'inscription.....13
Article 3.1.05 - Participation des joueurs étrangers 14
Article 3.1.06 - Respect des règlements.....14
Article 3.1.07 - Forfaits – Sanctions - Cartons.....14
Article 3.1.08 - Joueur ou équipe en retard.....15
Article 3.1.09 - Abandon en cours de compétition.....16
Article 3.1.10 – Dates et lieux des compétitions.....16
Article 3.1.11 - Attribution du titre 16
Article 3.1.12 – Arrêt en cours de saison.....17
CHAPITRE II - CLASSIFICATION DES JOUEURS & DES EQUIPES 17
Article 3.2.01 - Les catégories 17
CHAPITRE III - CHAMPIONNAT PAR EQUIPES 20
Article 3.3.01 - Organisation 20
Article 3.3.02 – Composition des équipes 20
Article 3.3.03 - Nom des équipes 20

Article 3.3.04 - Finalités des championnats *20*
Article 3.3.05 - Comportement des équipes *20*
Article 3.3.06 – Remplacement de joueur *20*
Article 3.3.07 - Fonctionnement Sportif *21*
Article 3.3.08 - Equipe forfait - Sanctions - Cartons *22*
Article 3.3.09 - Attribution du titre *22*
Article 3.3.10 - Distribution des récompenses *22*
Article 3.3.11 - Montée ⇔Descente *22*
Article 3.3.12 – En cas d'égalité entre équipes *23*
Article 3.3.13 – Classement Individuel par équipe ..... ***Erreur ! Signet non défini.***

CHAPITRE IV - CHAMPIONNATS INDIVIDUELS **24**
Article 3.4.01 - Organisation *24*
Article 3.4.02 - Finalités des championnats *24*
Article 3.4.03 - Fonctionnement sportif *24*
Article 3.4.06 - Distribution des récompenses *24*

TITRE IV :…..TOURNOIS REGIONAUX **25**

CHAPITRE I - LES CIRCUITS **25**
Article 4.1.01 - Attribution des tournois régionaux ***25***
Article 4.1.02 - Définition des Têtes de Série ***25***
Article 4.1.03 - Planning théorique *26*

CHAPITRE II - FONCTIONNEMENT SPORTIF **27**
Article 4.2.01 - Formule de jeu *27*
Article 4.2.02 - Tirage au sort *287*
Article 4.2.03 - Chronométrages *28*
Article 4.2.04 - Attribution des points de classement *30*
Article 4.2.05 - Distribution des trophées et primes *30*
Article 4.2.06 - Transmission des résultats *30*

TITRE V :…..COUPE DU CENTRE PAR EQUIPES **31**

CHAPITRE I - GENERALITES **31**
Article 5.1.01 - Définition *31*
Article 5.1.02 - Conditions de participation *31*
Article 5.1.03 - Procédure d'inscription *31*
Article 5.1.04 - Droits d'engagement *31*

CHAPITRE II - FONCTIONNEMENT SPORTIF **32**
Article 5.2.01 - Nombre de participants *32*
Article 5.2.02 - Nombre de qualifiées - Convocation *32*
Article 5.2.03 - Tirage au sort *32*
Article 5.2.04 - Déroulement et distances des matchs *32*
Article 5.2.05 - Attribution du titre *32*
Article 5.2.06 - Distribution des primes *32*
Article 5.2.07 - Transmission des résultats *32*

TITRE VI :…..ANNEXES **33**

ANNEXE I - PLACES QUALIFICATIVES **33**
Article 6.1.01 – Répartition des places qualificatives *33*

ANNEXE II - POINTS DE CLASSEMENT **34**
Article 6.2.01 – Catégories spécifiques *34*
Article 6.2.01 – Catégorie Mixte régionale *36*

AVANT- PROPOS

IMPORTANT

La saison 2023-2024 étant la septième saison du circuit régional, la CSLB de la LBCVL ne modifiera pas la réglementation en cours de saison, sauf pour l'adapter à des situations nouvelles impérieuses et sous réserve de validation par le Comité Directeur de la LBCVL

Le travail d'évolution du Code Sportif pour la saison suivante devra être achevé pour la réunion du Comité Directeur du mois de mai, pour une validation lors de l'AG de juin.

TITRE I :…..MATERIEL - REGLES DE JEU - TENUE SPORTIVE

CHAPITRE I - MATERIEL

Voir Code Sportif National.

CHAPITRE II - REGLES DE JEU

Voir Code de l'arbitrage

CHAPITRE III - TENUE SPORTIVE

Voir Code Sportif National.

Les jeunes des catégories U15 et U18 sont autorisés à porter un jean noir.

Les joueurs seront rappelés à l'ordre si les parties intimes ou sous-vêtements sont visibles lors des matchs.

Pour de nouveaux clubs et au cas par cas, une dérogation pourra être donnée par la CSLB pour le premier TR.

Pour toutes les compétitions gérées par la Commission Nationale Blackball (CNB), la tenue définie par cet organe est obligatoire (voir Code Sportif Blackball de la Commission Nationale)

TITRE II :…..LES OFFICIELS

CHAPITRE I
LE RESPONSABLE SPORTIF DE LIGUE

Article 2.1.01 - Désignation

Il est élu ou désigné par le Comité Directeur de sa Ligue et est chargé d'organiser une Commission Sportive de Ligue.

Article 2.1.02 - Rôle officiel

Le responsable sportif de Ligue a pour missions de :

1) S'assurer auprès de la Ligue que les participants aux compétitions **sont à jour de leur licence**.
2) Centraliser les informations nouvelles et les modifications éventuelles apportées par la CSN Blackball et en informer, dans les meilleurs délais, l'ensemble des clubs de la Ligue.
3) Organiser et mettre en application le Championnat du Blackball selon le règlement sportif interne à la Ligue (Il doit être transmis par e-mail au Secrétariat Fédéral pour le 31 octobre au plus tard).
4) Déterminer, le calendrier de la ligue, les dates et lieux des compétitions de la Ligue et en informer les clubs.
5) Centraliser les engagements des équipes (bordereau et règlement)
   - Il transmet par e-mail au Secrétariat Fédéral et au responsable des Championnats par équipes de la CSN Blackball une copie des bordereaux sous format informatique (Excel).
   - Il transmet au trésorier de la Ligue, la totalité des chèques collectés et établis à l'ordre de la Ligue avec le bordereau prévu à cet effet. La Ligue transmettra un chèque global à la Fédération.
6) Transmettre régulièrement au responsable de la CN Blackball, les tableaux de compétitions ainsi que les classements mis à jour dans les différentes catégories de la Ligue (tous les mois si possible et si nécessaire).
7) Établir le classement et les mises à jour des différentes compétitions de la Ligue.
8) Respecter impérativement la date butoir de transmission des résultats.
9) Favoriser l'adhésion de nouveaux clubs à la Fédération.
10) Participer aux réunions de la ligue
11) Faire un compte rendu sportif pour l'assemblée générale de la ligue

CHAPITRE II
LE DIRECTEUR DE JEU

Article 2.2.01 - Désignation

Les épreuves se déroulant dans une même salle, elles sont placées sous l'autorité et le contrôle d'un Directeur de Jeu. Il est désigné par le responsable sportif lié au niveau de la compétition, ainsi lors des compétitions de Ligue, le Directeur de Jeu est nommé par le responsable sportif de ligue.

Article 2.2.02 - Rôle officiel

Le Directeur de Jeu a pour missions de :

1) Faire respecter l'interdiction de fumer dans la salle.

2) Faire respecter l'absence d'alcool dans l'aire de jeu.

3) Vérifier le bon état du matériel.

4) Agencer la salle avec les éléments fournis (publicités, scoreurs, affiches, etc.)

5) Exiger la présentation des licences avant l'entrée en compétition des joueurs.

6) Vérifier la tenue vestimentaire des joueurs.

7) Organiser les tours de jeu.

8) Désigner, en concertation avec le Juge Arbitre, les arbitres des matchs.

9) Veiller à la régularité et au bon déroulement des matchs.

10) Enregistrer les éventuels abandons en cours de compétition en indiquant le motif sur la feuille de match.

11) Vérifier la mise en place d'un podium pour la remise des trophées.

12) Faire prendre des photos lors de la compétition et de la remise des trophées.

13) Faire rédiger un article sur la compétition et le transmettre à l'instance sportive concernée.

14) Assurer la transmission des feuilles de résultats et d'engagements, dans les délais impartis, après les avoir contresignées.

15) Disqualifier les joueurs qui transgresseraient les règles du Code Sportif.

16) Établir à l'attention de l'instance sportive concernée, un bref compte-rendu sur les conditions de déroulement de l'épreuve et les éventuels problèmes rencontrés.

Les missions du Directeur de Jeu peuvent être déléguées mais elles restent sous sa responsabilité.

CHAPITRE III
LE JUGE ARBITRE

Le Juge Arbitre est aussi un arbitre.

Article 2.3.01 - Désignation

Lors des compétitions officielles de Ligue :

- Le Juge Arbitre est désigné par le responsable de l'arbitrage Blackball de la Commission d'arbitrage de la Ligue (CAL) en accord avec le responsable sportif Blackball de la Ligue et le club organisateur.
- Le Juge Arbitre doit obligatoirement être Arbitre de Ligue (au minimum).

Article 2.3.02 - Rôle officiel

Le Juge Arbitre a pour missions de :

- Superviser l'arbitrage des matchs en cours.
- Vérifier la tenue vestimentaire des joueurs pendant toute la durée de la compétition.
- Désigner les Arbitres pour chaque match, en concertation avec le Directeur de Jeu.
- Veiller à la régularité et au bon déroulement des matchs.
- Trancher tous litiges d'arbitrage.
- Établir par écrit, signer et transmettre au Directeur de Jeu un rapport sur d'éventuels incidents d'arbitrage ou mentionner l'absence d'incident.

Article 2.3.03 - Domaine d'application des règles

Les règles d'arbitrage sont applicables à toutes les épreuves organisées ou reconnues par la FFB.

Au cours d'un match, les cas exceptionnels non prévus au présent règlement, sont laissés à l'appréciation de l'arbitre qui officie en concertation avec le Juge Arbitre. Dans ce cas, à l'issue du match, le Juge Arbitre en réfère au Directeur de Jeu qui fera parvenir un rapport à la Commission d'Arbitrage de Ligue (CAL).

CHAPITRE IV L'ARBITRE

Article 2.4.01 - Désignation

Lors des compétitions officielles de Ligue :

- Les arbitres sont désignés par le responsable de l'arbitrage Blackball de la Commission d'Arbitrage de la Ligue (CAL) en accord avec le responsable sportif de la Ligue et le club organisateur.
- Les arbitres doivent obligatoirement être Arbitres de Ligue (au minimum).

Article 2.4.02 - Légitimité

Tout arbitre officiant dans une compétition régie par la FFB doit être en mesure de présenter sa licence et sa carte d'arbitre en cours de validité.

En cas d'impossibilité d'avoir un nombre d'arbitres suffisant, le Directeur de Jeu ou le Juge Arbitre peuvent faire appel à des suppléants dont la qualification n'est pas encore reconnue. Leur légitimité ne peut toutefois pas être remise en cause par les joueurs.

Les arbitres désignés pour officier ne peuvent en aucun cas être récusés par les joueurs.

Article 2.4.03 - Tenue vestimentaire

La tenue d'arbitre définie par le code sportif national est obligatoire.

Les arbitres suppléants, définis à l'article précédent, peuvent officier en tenue club.

Article 2.4.04 - Rôle officiel

Suivant les compétitions, l'arbitre peut soit arbitrer un match du début à la fin, soit superviser une aire de jeu comprenant plusieurs billards et n'intervenir que sur les coups délicats d'une des tables qu'il supervise.

L'arbitre a pour missions de :

- Contrôler l'état du matériel et des tracés réglementaires.
- Vérifier la tenue vestimentaire des joueurs pendant toute la durée de la compétition.
- Vérifier que les compétiteurs ont une feuille de match et un stylo.
- Vérifier que les règles soient toujours bien respectées.
- Sanctionner, le cas échéant, tout licencié qui a contrevenu aux règlements fédéraux.
- Intervenir à chaque faute, mais ne pas avertir un joueur qu'il est sur le point de commettre une faute.

- Annoncer "faute" ou "20 secondes" à voix haute.
- Confirmer à voix haute les annonces du joueur, telle que "total" (par exemple).
- Nettoyer les billes à chaque demande et, s'il le juge utile, décider de changer le jeu de billes si elles sont en mauvais état ou de poids différents (seul l'arbitre est autorisé à toucher les billes)
- Décider rapidement en cas de litige.
- Prévenir le Juge Arbitre en cas de litiges survenus durant un match, afin de rédiger un rapport.
- Certifier l'exactitude des résultats sur la feuille de match.
- Veiller à ce que le joueur n'ayant pas la main reste assis sur la chaise prévue à cet effet.

Article 2.4.05 - Devoirs

L'arbitre a pour devoir de :

- Avoir à tout moment une attitude digne et discrète, tout en faisant preuve de tact et de fermeté.
- Faire preuve de diplomatie pour éviter les heurts en cas de litige et ne jamais transgresser les règlements sportifs.
- Porter une tenue vestimentaire irréprochable, conforme aux exigences de la compétition, en accord avec le Directeur de Jeu.
- Porter un brassard ou un polo d'arbitre.

TITRE III :…..CHAMPIONNATS

CHAPITRE I
GENERALITES

Article 3.1.01 - Définition

Les Championnats individuels et par équipes sont des compétitions organisées sous l'égide de la Fédération Française de Billard.
Les championnats sont constitués de tournois régionaux dans chaque catégorie.
Certaines divisions du championnat par équipes peuvent se disputer dans les clubs ou salles affiliés à la LBCVL.

Article 3.1.02 - Finalité

Il y a un circuit par catégorie individuelle et un championnat par division équipes.
Chaque circuit est composé d'un nombre de tournois défini chaque saison par le responsable sportif Blackball de la Ligue.

Les tournois régionaux sont des "**étapes du Championnat de Ligue**" puisque les circuits sont qualificatifs pour les championnats de France, à l'exception de la catégorie « Handi-
Debout » pour laquelle le championnat s'arrête au niveau de la ligue.

Il y a un championnat distinct pour les joueurs U15, U18 et U23.

Les effectifs pouvant fluctuer d'une saison sur l'autre, la réunion d'encadrement devra valider les différentes orientations avant le début des championnats individuels en octobre.

Le nombre de qualifiés aux championnats de France par le championnat de ligue - cf. Titre VI – Annexes, en fin de ce code sportif.

Article 3.1.03 - Conditions de participation

A – Individuels

Les compétitions sont ouvertes aux :

- Titulaires de la licence fédérale délivrée par la Ligue de Billard du Centre Val de Loire, qu'elle soit obtenue par l'intermédiaire d'un club ou par une salle partenaire.
- Joueuses et joueurs s'ils sont licenciés auprès de la FFB et de la FFH ou de la FFSA pour la catégorie Handi-debout, dans un club de la ligue du Centre Val de Loire.

Les joueurs classés dans la Catégorie Blackball Master ne sont pas autorisés à participer au championnat de ligue mixte de la LBCVL.

Lors des tournois régionaux, chaque joueur pourra participer à un seul tournoi spécifique et au tournoi mixte (régional ou Top-Ligue) ou à deux spécifiques uniquement s'il s'agit du tournoi jeune et féminin.

Une annulation de participation moins d'une semaine avant la date de la compétition sera sanctionnée selon des dispositions financières de l'année en cours.

B - Equipes

Toutes les équipes à jour du paiement de leur engagement par équipes pour la saison sportive en cours, sont autorisées à participer aux épreuves des Championnats de France dès les phases éliminatoires de département (ou de district), si elles existent. Les joueurs composant l'équipe doivent être à jour du paiement de leur licence pour la saison sportive en cours, et l'avoir prise dans le même club ou être dans le cas du joueur isolé défini par le code sportif national.
Le paiement des droits d'engagement des équipes et des joueurs qui les composent doit être effectué avant la date fixée par la Ligue (voir dispositions financières de la saison en cours).

Les équipes DN1, DN2 et DN3 ayant un championnat spécifique, n'ont pas le droit de participer au championnat par équipes de Ligue.

Un des joueurs de l'équipe est désigné « Capitaine ». Il est responsable de la tenue de la feuille de match, de la tenue de ses joueurs et du respect du code sportif en vigueur. Le capitaine de chaque équipe sera responsable de la saisie, sur informatique, du résultat de la feuille de match à l'issue de celui-ci. Il doit présenter le bordereau d'engagement de l'équipe et les licences des joueurs à chaque rencontre.

Le fait de déclarer une équipe à la FFB, n'oblige pas cette équipe à participer au championnat DR1 ou DR2. La participation à une compétition n'est pas obligatoire. Elle le devient dès lors que le club l'a entériné par écrit.

Pour les compétitions individuelles et équipes après les phases de Ligue (finale du championnat de France, Coupe de France …), les conditions de participation sont définies dans le code sportif national.

Tout joueur devra être en mesure de prouver son identité à la demande du Directeur de Jeu.

Les compétitions, hors qualifications aux championnats de France peuvent permettre des conditions de participation particulières qui apparaitront dans le règlement spécifique à celle-ci.

Article 3.1.04 - Procédure d'inscription

A - Individuelle

Régionale 1 :

Les inscriptions aux tournois régionaux s'effectuent par les joueurs eux-mêmes, avant chaque événement sur le logiciel de saisie fédéral en vigueur (CueScore).
Les inscriptions s'effectuent en deux phases :

- Première phase :
  - Elle est réservée aux joueurs inscrits dans les 10 équipes de DR1, les 10 équipes de DR2 et les 10 équipes de DR3.
  - Les Cinq premier noms sur le bordereau équipe seront placé dans la liste prioritaire.
  - Les joueurs Top-Ligue seront à mettre obligatoirement dans les 5 premières places.
  - Les joueurs non-inscrits lors de cette première phase ne sont plus prioritaires une fois que la deuxième phase a débuté.
  - Les inscriptions de cette phase seront ouvertes 3 semaines avant le début du tournoi.

- Seconde phase :
  - Les places sont ouvertes à tous.
  - Les montants des inscriptions figurent dans les dispositions financières de la saison en cours.

  La commission sportive donnera à chaque club un bordereau des joueurs inscrits. Le club aura une journée pour modifier et validé le bordereau avec le virement à effectuer par virement bancaire grâce au RIB fourni.
  Le libellé du virement devra respecter ce format : BLACKBALL TR ?? Club

- **Régionale 2 :**

  Pour chaque compétition individuelle, les joueurs doivent s'inscrire via leur club, sur un bordereau spécifique à envoyer au responsable de zone.
  Les inscriptions s'effectuent en deux phases :

  - Elle est réservée aux joueurs inscrits dans les DR4 plus les féminines et les jeunes.
  - Les inscriptions de cette phase seront ouvertes 2 semaines avant le début du tournoi.

B - Equipes

Une équipe ne peut, de son propre chef, s'engager à une quelconque épreuve des Championnats de France.

L'engagement se fait uniquement au moyen d'un bordereau qui doit être impérativement renseigné et signé par le Président du Club, certifiant ainsi que les joueurs composant l'équipe sont bien licenciés et que les droits d'engagement de l'équipe sont à jour.

Les bordereaux sont à adresser au responsable sportif de la Ligue. Ces bordereaux se présentent sous format informatique (Excel) et doivent être remplis et transmis sous le même format.

Date de retour des bordereaux :

- DR1 : Fin août
- DR2 : Fin août
- DR3 : Fin août

- DR4 : Fin septembre
- Barrage DR3 : Fin août
- Coupe Centre-Val de Loire : Fin août

Si les bordereaux, des équipes DR1, DR2, DR3, ne sont pas envoyé pour la Fin août, ils évolueront en DR4.
Toutes équipe engager en barrage DR3 s'engage à faire la saison sportive. Sous peine d'amende.

Le montant des droits d'engagements est fixé chaque saison par la Ligue du Centre (voir dispositions financières de la saison en cours), ainsi que le montant des amendes en cas de forfait.

C - Entente sportive entre clubs.

Ce dispositif est fait pour que des joueurs ne pouvant pas monter une équipe au sein de leur club (effectif insuffisant) puissent faire le championnat en créant une équipe avec des joueurs d'autres clubs d'un même CDB.
Cette équipe sera formée par un maximum de 3 joueurs provenant d'un même club.
Le bordereau équipe sera identique à celui de la fédération.
Cette équipe ne pourra évoluer que dans la plus petite division de la ligue et ne pourra monter en fin de saison.
Les droits d'engagement ne seront que la part ligue.

Article 3.1.05 - Participation des joueurs étrangers

Voir Code Sportif National

Article 3.1.06 - Respect des règlements

Le simple fait de s'engager dans une compétition implique que l'on en accepte toutes les dispositions réglementaires.

En cas d'infraction, un joueur peut être disqualifié d'une épreuve en cours, suspendu pour la suite de la compétition et sanctionné par la Commission de Discipline compétente.

Chaque infraction au règlement sportif de la compétition entraîne une sanction automatique définie dans les articles ci-après. Elle est signifiée au joueur et à son club par un courrier ou un mail pour chacun émanant du responsable sportif Blackball de la Ligue.

Article 3.1.07 - Forfaits – Sanctions - Cartons

L'annulation de l'inscription doit être faite avant la date limite d'inscription.

L'absence d'un joueur, d'une joueuse est considérée comme « Forfait » si elle intervient après la date limite d'inscription.

Le forfait d'un joueur, d'une joueuse ou d'une équipe peut être excusé ou non, suivant les cas de figures et les justificatifs fournis.

Dans le cas d'un forfait excusé, le joueur, la joueuse ou l'équipe n'est pas sanctionnable (sauf cas spécifié si plusieurs forfaits excusés surviennent).

Dans tous les cas, l'information du forfait doit être communiquée **e-mail** au responsable sportif Blackball de la Ligue, à l'adresse suivante : **cslbcentre@gmail.com**

1er cas : Forfait signalé au moins 72 heures avant le début de la compétition
Le forfait est considéré valablement excusé dans les compétitions individuelles.
En cas d'absence d'une équipe lors une journée de championnat, la Commission Sportive jugera de la validité du forfait, sachant que cela doit rester un cas de force majeure.

2ème cas : Forfait signalé après 72 heures avant le début de la compétition
Le forfait peut être considéré excusé pour cas de force majeure par le responsable sportif Blackball de la Ligue (hospitalisation, accident de la route, autres cas d'empêchement …).
L'intéressé doit néanmoins fournir tous les justificatifs de son forfait dans les 72 heures qui suivent la compétition.

Le forfait non excusé entraine un forfait sur l'ensemble des compétitions individuelles du week-end.
Le forfait non excusé pour les mineurs.

- S'il prévient de son retard avant le début de la compétition mixte (Forfait).
  - Il pourra participer à la compétition jeune.

Les forfaits non excusés peuvent entraîner des sanctions déterminées par la commission sportive de la Ligue.

Un joueur qui ne respecte pas les règlements liés au bon comportement et à la tenue vestimentaire sportive subira des sanctions avec le système suivant :

- **Carton jaune** en cas de non-respect des règlements de façon raisonnable.

- **Carton rouge** pour l'obtention d'un 2ème carton jaune, y compris lors d'un week-end différent, et en cas de non-respect flagrant des règlements.

Le carton jaune maintient le joueur en compétition pour le week-end, sauf dans le cas d'une tenue non règlementaire où le joueur ne pourra pas jouer tant que celle-ci ne sera pas conforme. Le carton jaune reste valable pendant trois TR suivant celui où il a été donné (toutes saisons confondues).

Le carton rouge entraine l'exclusion pour le week-end et de potentielles sanctions par la Commission de Discipline compétente. En cas de récidive de cartons rouges, il y a exclusion pour le week-end et le prochain week-end de compétitions.

Chronomètre n'est pas enclenché alors que le match a débuté.

1- Manche perdu pour chacun et vérification de l'heure approximative de démarrage pour enlever 15, 30 ou 45 min au temps restant (décision direction de jeu – table de marque) et carton jaune.
2- Si nouvelle récidive dans le délai du carton jaune (trois TR), carton rouge.

Une manche perdue pour celui qui arrête le chronomètre, sauf pour appel à un arbitre ou demande de matériel à la table.

Article 3.1.08 - Joueur ou équipe en retard

A - Au pointage

Le Directeur de Jeu peut contrôler les licences et la tenue sportive des joueurs avant leur entrée en compétition.

Le pointage se fait lors de l'appel pour le 1er match des joueurs et des équipes.

- Pas d'échauffement pour les compétitions individuelles. (NTS et TS).

B - A l'appel des matchs et retards.

Lancement et fin d'un match :

Compétition individuelle :

- Un pré-appel sera fait pour prévenir les joueurs qu'ils seront les prochains à jouer. Les joueurs doivent venir à la table de marque. Des chaises sont mises à disposition des joueurs appelés.
- Un match est lancé dès que la table de marque en aura fait l'annonce.
- Les joueurs étant déjà prévenu par le pré-appel ne se trouvant pas sur les chaises à sa disposition se verra imputé d'une manche.
- Une manche perdue toutes les cinq minutes.

Compétition équipe :

- Un pré-appel est fait 5 minutes avant le début des matches.
- Si le ou les capitaines d'équipe ne se sont pas présentés à la table de marque au bout de trois minutes, l'annonce faite est : dernier appel avant manche perdue.
- Si le ou les capitaines d'équipe ne se sont pas présentés à la table de marque au bout de 2 minutes, le ou les équipes seront imputée de 2 manches perdue.
- Tout retard supplémentaire de 5 minutes verra la même sanction appliquée.
- Lorsque la sanction dépasse la moitié de la distance, celui-ci est donné perdu.

Le premier joueur, ou joueuse ou capitaine d'équipe à se présenter à la table de marque sera pointé et invité à se rendre sur le ou les billards désignés.
Le second joueur, ou joueuse ou capitaine d'équipe à se présenter à la table de marque se verra confier la bille blanche et la feuille de match.
Le match devra être lancé « immédiatement », sans échauffement, sauf si le directeur de jeu en a donné l'autorisation.
Une fois le match terminé, le joueur ou joueuse ou capitaine d'équipe vainqueur devra rapporter la bille blanche et la feuille de match signé des deux joueurs, joueuses ou capitaines, à la table de marque.

Le joueur, la joueuse ou l'équipe en retard reste dans le tableau dans la partie double KO.
Tous les joueurs de l'équipe doivent être présents sur l'aire de jeu pendant un match. Les matches doivent s'enchainer sans retard. Toute partie lancée en l'absence d'un joueur voit cette partie perdue pour l'équipe.

Article 3.1.09 - Abandon en cours de compétition

Tout joueur ou équipe qui, sans motif justifié et reconnu valable par le Directeur de Jeu, abandonne en cours d'épreuve (l'épreuve commence à l'appel de la table de marque, jusqu'aux remises des récompenses), outre les sanctions disciplinaires auxquelles il s'expose, perd son droit à percevoir quelque indemnité que ce soit.

Article 3.1.10 – Dates et lieux des compétitions

Toutes les compétitions individuelles sont organisées théoriquement sur les samedis des compétitions régionales accueillant le championnat par équipes DR1, DR2 et DR3
Chaque saison, la commission sportive Blackball de la Ligue détermine la répartition des dates.
Certaines divisions en équipes peuvent se disputer dans les clubs affiliés à la LBCVL.

Article 3.1.11 - Attribution du titre

Le vainqueur d'un championnat de la Ligue est déclaré :

"Champion de la Ligue du Centre Val de Loire de Billard Blackball dans la catégorie....."

Article 3.1.12 – Arrêt en cours de saison

Arrêt en cours de saison avec reprise avant CDF :
-La commission sportive statuera en fonction des possibilités qui lui sont données.

-Arrêt après mi-saison avec CDF :
- Arrêt des classements à la mi-saison.
- Le premier est champion et qualifié pour les CDF.
- Effectuer les montées descentes avec ce classement.

Arrêt avant mi-saison sans CDF :
-Saison blanche pas assez de matchs effectués pour faire un classement équitable.

Arrêt après mi-saison sans CDF :
- Arrêt des classements à la mi-saison.
- Effectuer les montées descentes avec ce classement.
- Pas de champion de ligue.

CHAPITRE II - CLASSIFICATION DES JOUEURS & DES EQUIPES

Article 3.2.01 - Les catégories

La Fédération Française de Billard organise annuellement 11 Championnats de France de Blackball et une Finale nationale dans les 12 catégories suivantes :

- Masters
- Nationale
- Régionale
- Espoirs
- Juniors
- Benjamins
- Féminines
- Vétérans
- Handi-Fauteuil
- Equipes DN1
- Equipes DN2
- Equipes DN3

Les compétitions organisées par la Ligue permettent de qualifier directement les joueurs et joueuses pour les compétitions : Régionale, Espoirs, Juniors, Benjamins, Vétérans, Féminines, Handi-Fauteuil et Equipes DR1.

A – Master

Catégorie mixte regroupant les joueurs sélectionnés pour le circuit Blackball Master de la saison.

B – Nationale

Catégorie mixte regroupant les joueurs ayant disputés le championnat de France Nationale 1 de la saison achevée, ainsi que les joueurs descendant de la catégorie Master.

Le championnat de France Nationale 1 est réservé aux joueurs ayant fait les tournois nationaux.

C – Régionale

- Catégorie Top-Ligue regroupe les meilleurs joueurs de la catégorie mixte de la saison précédente et les joueurs du BLACKBALL master descendant de la saison précédente.
- Catégorie mixte regroupant les joueurs suivants.
- Le championnat de France de Régionale est réservé aux joueurs issus des ligues.

D – Espoirs

Catégorie mixte pour les joueurs ayant moins de 23 ans au 1er janvier suivant l'ouverture de la saison sportive. *(Un Espoir ne peut donc pas avoir 24 ans lors de la Finale du Championnat de France)*

E – Juniors

Catégorie mixte pour les joueurs ayant moins de 18 ans au 1er janvier suivant l'ouverture de la saison sportive. *(Un Junior ne peut donc pas avoir 19 ans lors de la Finale du Championnat de France)*

H – Benjamins

Catégorie mixte pour les joueurs ayant moins de 15 ans au 1er janvier suivant l'ouverture de la saison.

G – Vétérans

Catégorie mixte pour les joueurs ayant au moins 50 ans au 1er janvier suivant l'ouverture de la saison sportive.

F – Féminines

Catégorie spécifique sans limite d'âge.

I – Handi-Fauteuil

Catégorie mixte pour les joueurs en fauteuil. *Il n'y a pas de championnat de France dans cette catégorie, mais une Finale nationale. La liste des joueurs souhaitant participer à cette finale nationale devront se faire connaître au plus tard 2 mois avant la date de la finale sous peine de ne pas pouvoir y participer.*

J – Équipes DN1

Catégorie par équipe regroupant les 12 meilleures équipes

K – Équipes DN2

Catégorie par équipe regroupant les 12 meilleures équipes non DN1

L – Equipes DN3

Catégorie par équipe regroupant les 24 meilleures équipes non DN1et non DN2

M – Handi-Debout

Catégorie promotionnelle mixte pour les joueurs atteints de handicaps ne les obligeant pas à être en fauteuil.
Elle regroupe tous les handicaps, physiques, sensoriels ou psychiques, visibles ou non.
Elle peut être organisée en deux divisions de niveau, à la discrétion des organisateurs et adaptée en fonction du développement de cette catégorie.

Catégorie par équipes regroupant les 24 meilleures équipes non DN1 ou DN2.

La Division Régionale 1 (DR1) est la plus haute division dans une Ligue. Elle comprend des équipes de la même Ligue (un seul groupe de DR1 par Ligue).

Les Divisions Régionale 2 (DR2) sont les plus hautes divisions dans une Ligue après la DR1. Elle comprend des équipes de la même Ligue.

Les Divisions Régionale 3 (DR3) sont les plus hautes divisions dans une Ligue après la DR2. Elle comprend des équipes de la même Ligue.

Les Divisions Régionale 4 (DR4) sont les plus hautes divisions dans une Ligue après la DR3. Elle comprend des équipes de la même Ligue.

Le nombre d'équipes déterminent le nombre de divisions.

CHAPITRE III - CHAMPIONNAT PAR EQUIPES

Article 3.3.01 - Organisation

Les championnats de Ligue par équipes sont sous la responsabilité du responsable sportif de la Ligue. Les équipes appartiennent à leur club et non aux joueurs qui les composent.

Article 3.3.02 – Composition des équipes

Voir code sportif national

Article 3.3.03 - Nom des équipes

Voir Code Sportif National.

Article 3.3.04 - Finalités des championnats

Les championnats par équipes des différentes divisions permettent d'atteindre certains des objectifs suivants :

- Remporter le championnat de sa division
- Monter de division pour la saison suivante
- Se qualifier pour les championnats de France ou le barrage ligue, le cas échéant

Voir Titre VI – Annexe, en fin de ce CS.

Article 3.3.05 - Comportement des équipes

Les équipes et les joueurs qui les composent se doivent d'être exemplaires dans leur attitude et leur comportement. Ils doivent :

- Être présents à leur heure de convocation
- Être en tenue réglementaire.
- Remplir leur feuille de match aux horaires demandés
- S'échauffer uniquement pendant les plages horaires prévues à cet effet
- Rester présents près des billards où se joue leur match du début à la fin du match
- Refaire systématiquement les triangles après chaque match
- Ramener la bille blanche à la table de marque après chaque match
- Ne pas attendre le 2ème appel pour se présenter à la table de marque

Article 3.3.06 – Remplacement de joueur

Les règles de remplacement sont décrites sur le code sportif national.
Lors des compétitions gérées par la LBCVL, deux remplacements sont autorisés lors de chaque match, à partir de la 2ème session.
Les joueurs remplacés peuvent réintégrer l'équipe avant la fin du match, mais uniquement à sa place.

Article 3.3.07 - Fonctionnement Sportif

Les championnats DR1 / DR2 / DR3, sont organisés en formule championnat dite aller-retour regroupant les 30 meilleures équipes de la région.

- DR1 => 10 équipes
- DR2 => 10 équipes
- DR3 => 10 équipes

Les journées de championnat DR1, de DR2 et de DR3 se disputeront lors des tournois régionaux.

- ***Si le nombre d'équipes inscrites lors de la réunion de début de saison est inférieur à 10, toutes les équipes seront groupées dans la seule division DR1.***
- ***Si le nombre d'équipes inscrites lors de la réunion de début de saison est supérieure à 38, il y aura une division DR4 dans les zones.***
- ***La mise en place de la division DR4 devient nécessaire pour accueillir plus d'équipes.***

Les championnats DR4, se disputeront dans les clubs et découpé en zones.

Les zones seront définies en début de saison en fonction :
- Du nombre d'équipes
- Du nombre de clubs.

Fonctionnement des DR4 :

Si 4 équipes :
Championnat allée / retour X2 => 12 journées.

Si 5 équipes :
Championnat allée / retour / allée => 12 journées.

Si +de 6 équipes :
Championnat allée / retour : => minimum de 10 journées.

Au-delà de 8 équipes dans une zone il sera fait 2 poules de 4 équipes.

Organisation des rencontres :
- Un appel à candidature sera fait aux clubs pour l'accueil des rencontres.
    - Dans chaque zone il aura deux clubs organisateurs minimums.
- Un responsable de compétition sera donné à la ligue et sera en charge et responsable des compétitions qui auront lieu dans son club.
- Les clubs recevront les feuilles de matches la semaine avant les compétitions.
- A la fin des journées de championnat le responsable du club organisateur devra envoyer les feuilles par mail à la CSLB.

Un calendrier sera fait en début de saison par la commission sportive, il sera fait en fonction des équipes et des clubs organisateurs. Le calendrier sera fait aussi pour permettre aux équipes de faire un minimum de deux matchs par déplacement.

En fin de saison il y aura une finale de zone regroupant maximum 8 équipes qui se déroulera lors du dernier TR.
La première équipe de chaque zone qualifiée puis un prorata pour les autres équipes en fonction du nombre d'équipes par zone.

Article 3.3.08 - Equipe forfait - Sanctions - Cartons

Une équipe est déclarée forfait, si elle ne présente pas au **minimum 2 joueurs**.

Le forfait d'une équipe peut être excusé ou non, suivant les cas de figures et les justificatifs fournis. Dans tous les cas, **les matchs ne sont pas rejoués**.

Pour les équipes dont le forfait a été jugé valablement excusé, il n'y a pas de sanction à leur égard.

Voir l'article *3.1.06 – Forfait – Sanctions - Cartons*, pour plus de détails.

Article 3.3.09 - Attribution du titre

L'équipe terminant première de sa division est déclarée :

"Championne de Ligue LBCVL de Billard Blackball dans la catégorie Dxx"

Article 3.3.10 - Distribution des récompenses

Les championnats ne sont pas primés.
Remise des trophées le dimanche à l'issue de la dernière journée de championnat.

Article 3.3.11 – Montée ⇔ Descente

Les derniers et avant derniers de DR1 en fin de saison descendront en DR2 l'année suivante.
Les 2 premiers de DR2 haute montent en DR1 l'année suivante

Les derniers et avant derniers de DR2 en fin de saison descendront en DR3 l'année suivante.
Les 2 premiers de DR3 haute montent en DR2 l'année suivante.

Les 3 derniers de DR3 en fin de saison descendront en DR4 l'année suivante.
Les 2 premiers de la finale de zone montent en DR3 l'année suivante.

Des barrages seront faits en début de saison dans les zones pour qualifier un total de 4 équipes et faire un barrage de zone lors du premier TR. Une place en DR3 pour le barrage.

Cas particulier :

- Si une ou plusieurs équipes de DR1 n'existe plus l'année suivante : Rattrapage du troisième de DR2 puis premier relégable DR1.
- Descente d'une équipe de DN3 en DR1 : Descente du premier non relégable DR1 en DR2
- Montée d'une ou plusieurs équipes DR1 en DN3 : Rattrapage du troisième de DR2 puis le premier relégable de DR1.
- Si une équipe montante en DR1 n'existe plus l'année suivante : sauvetage du troisième de DR2 puis de l'équipe DR1.
- Equipe « Pôle espoir » représenté par des jeunes de moins de 23 ans évoluera dans la division DR3, ne peux descendre même si elle termine dans les deux dernières places, ce sont les équipes précédentes qui seront relégable.
- Equipe « pôle espoir » ne peut monter en DR2.

Idem pour la DR2.
Idem pour la DR3.

Article 3.3.12 – En cas d'égalité entre équipes

En cas d'égalité de points, les équipes sont départagées par les critères suivants et en respectant l'ordre de priorité suivant :

1) Le nombre de matchs gagnés entre elles (ce qui peut inclure plus de deux équipes)
2) La différence de manches gagnées sur leur match aller et retour ("match-average" particulier)
3) La différence de manches gagnées sur tout le championnat ("match-average" général)
4) Le joueur le mieux classé individuellement dans ce championnat. Si le meilleur joueur de chaque équipe possède le même nombre de points, prendre le joueur suivant, et ainsi de suite jusqu'à départage.

CHAPITRE IV - CHAMPIONNATS INDIVIDUELS

Article 3.4.01 - Organisation

Le championnat de Ligue individuel régionale est placé sous la responsabilité du responsable sportif de la Ligue.

Article 3.4.02 - Finalités des championnats

Les championnats des différentes catégories permettent d'atteindre certains des objectifs suivants :

- Remporter le titre de champion de Ligue, dans chaque catégorie.
- Se qualifier pour les championnats de France ou pour la finale de ligue, le cas échéant.

Article 3.4.03 - Fonctionnement sportif

Ces compétitions attribuent des points aux participants en fonction de la performance, réalisant ainsi un classement général dans chaque catégorie.
Le classement détermine le champion de Ligue de chaque catégorie et les places qualificatives aux championnats de France.

Article 3.4.06 - Distribution des récompenses

Les championnats sont primés selon les dispositions financières en cours.
Certaines catégories sont primées à chaque tournoi régional (voir dispositions financières en cours).

TITRE IV :.....TOURNOIS REGIONAUX

CHAPITRE I - LES CIRCUITS

Article 4.1.01 - Attribution des tournois régionaux

A - Demande d'organisation

Un Club affilié à la Ligue ou tout groupement désireux d'organiser un tournoi régional doit adresser sa demande au responsable sportif Blackball de la Ligue à l'aide du dossier de demande d'organisation d'un tournoi régional.

B - Attribution

Le responsable sportif Blackball de la Ligue est souverain pour décider de l'attribution de la compétition. En cas de pluralité de demandes, la priorité sera donnée à un Club affilié à la Ligue.

Article 4.1.02 - Définition des Têtes de Série

Les Têtes de Série sont des joueurs ou joueuses qui intègrent les compétitions, soit en étant placées dans les phases en double KO, soit après les phases qualificatives en double KO, en fonction de leur classement. Les autres sont des Non-Têtes de Série (NTS).

La liste des têtes de série est déterminée par rapport à la liste définitive des inscrits validée par le responsable sportif Blackball de la Ligue chargé des inscriptions.

A - Têtes de série Catégorie Mixte Nationale 2

Le nombre de têtes de série est déterminé en fonction du nombre d'inscrits.

Tournoi inférieur à 80 joueurs	Double KO	-> 16 TSA
Tournoi entre 81 et 96 joueurs	Double KO	-> 16 TSA / 16 TSB
Tournoi entre 97 et 112 joueurs	Double KO	-> 16 TSA / 16 TSB / 16 TSC
Tournoi entre 113 et 128 joueurs	Double KO	-> 32 TSA / 32 TSB
Tournoi entre 129 et 160 joueurs	Elimination Directe	-> 32 TSA
Tournoi entre 161 et 192 joueurs	Elimination Directe	-> 32 TSA / 32 TSB

- Les joueurs les mieux classés du classement individuel glissant. (voir définition CS national)

Avec la mise en place du classement glissant, la définition des têtes de série sera toujours la même quel que soit le tournoi régional.

B - Têtes de série Vétérans, Féminines, Espoirs et Handi-Debout.

Le nombre de têtes de série est déterminé en fonction du nombre d'inscrits.

- Tournoi à moins de 8 joueurs → 2 TS
- Tournoi à moins de 16 joueurs → 4 TS
- Tournois supérieur à 17 joueurs → 8 TS

➢ Les joueurs les mieux classés du classement individuel RACE.

Avec la mise en place du classement glissant, la définition des têtes de série sera toujours la même quel que soit le tournoi régional.

Article 4.1.03 - Planning théorique

VENDREDI

- 19h30 Début pour les catégories vétéran, féminin et Handi-Debout.
- Lancement des finales avant 23H30.

Fin des matchs vers minuit.

SAMEDI

- 08H00 Début de la catégories Mixte Régional.
- 10H30 Début de la catégorie Top-ligue.
- 10H30 Organisation de finales des spécifiques si pas faites le vendredi.
- 11H00 Début de la catégorie Benjamin, Junior, Espoir
- 14H00 TS catégorie Mixte Régional.
- 13H30 Début de la catégorie Handi-Fauteuil
- 15H00 1/8° Finale Top-Ligue
- 15H00 TS catégorie Mixte Régional.
- 19H00 1/4° Finale Top-Ligue

Fin des matchs vers une heure du matin.

Les feuilles de matchs des premières sessions de DR1 et DR2 devront être remplies et données à la table de marque le samedi soir au plus tard.

DIMANCHE

- 08h00 Démarrage de la 1ère session du championnat par équipes.
  Un échauffement de 5 minutes.
- 10h00 Les capitaines rendent leur feuille de match remplie pour 2ème session
  Démarrage de la 2ème session du championnat par équipes.
- 10H00 Finale de la catégorie Mixte régionale.
- 12H00 Les capitaines rendent leur feuille de match remplie pour 3ème session
  Démarrage de la 3ème session du championnat par équipes.
- 12H00 Finale de la catégorie Top-Ligue
- 14H00 Podiums Mixte et Top Ligue.
- 14H30 Les capitaines rendent leur feuille de match remplie pour la 4ème session
  Démarrage de la 4ème session du championnat par équipes.

CHAPITRE II - FONCTIONNEMENT SPORTIF

Article 4.2.01 - Formule de jeu

A - Tournoi régional Mixte Régionale

Le tournoi régional catégorie Mixte régional est limité à 160 joueurs.

- **Déroulement pour moins de 80 joueurs** (16 TSA + poules)
  - Phase qualificative 8 poules de 8 joueurs en double KO
  - Qualification de 2 joueurs cotés gagnant et de 2 joueurs cotés perdant.
  - Un tour qualificatif de sortie de poule avant les TS.
  - Les TSA sont directement qualifiées en 1/16 de finale.

- **Déroulement pour 81 à 96 joueurs** (16 TSA +16 TSB + poules)
  - Phase qualificative 8 poules de 8 joueurs en double KO.
  - Qualification de 2 joueurs cotés gagnant et de 2 joueurs cotés perdant.
  - Un tour qualificatif de sortie de poule avant les TS.
  - Les TSB sont directement qualifiées pour le premier tour du tableau final.
  - Les TSA sont directement qualifiées en 1/16 de finale.

- **Déroulement pour 97 à 112 joueurs** (16 TSA +16 TSB + 16 TSC + poules)
  - Phase qualificative 8 poules de 8 joueurs en double KO.
  - Qualification de 2 joueurs cotés gagnant et de 2 joueurs cotés perdant.
  - Un tour qualificatif de sortie de poule avant les TS.
  - Les TSC sont directement qualifiées pour le 1er tour du tableau final.
  - Les TSB sont directement qualifiées pour le deuxième tour.
  - Les TSA sont directement qualifiées en 1/16 de finale.

- **Déroulement pour 113 à 128 joueurs** (32 TSA +32 TSB + poules)
  - Phase qualificative 8 poules de 8 joueurs en double KO.
  - Qualification de 2 joueurs cotés gagnant et de 2 joueurs cotés perdant.
  - Les TSB sont directement qualifiées pour le 1er tour du tableau final.
  - Les TSA sont directement qualifiées en 1/32 de finale.

- **Déroulement pour 129 à 160 joueurs** (32 TSA)
  - Phase qualificative de 128 joueurs au premier tour en élimination directes.
  - Phase qualificative de 64 joueurs au deuxième tour en élimination directes.
  - Les TSA sont directement qualifiées en 1/32 de finale.

- **Déroulement pour 161 à 192 joueurs** (32 TSA + 32 TSB)
  - Phase qualificative de 128 joueurs au premier tour en élimination directes.
  - Phase qualificative de 64 joueurs au deuxième tour en élimination directes.
  - Les TSB sont directement qualifiées en 1/64 de finale.
  - Les TSA sont directement qualifiées en 1/32 de finale.

❖ **Distances :**

- Mixte : En 4 manches gagnantes et finale en 5 manches gagnantes.
- Top-Ligue : En 6 Gagnantes.

Dans le cas d'un retard trop important du planning, le Directeur de Jeu peut réduire la distance des matchs de certains tours de jeu.

B - Tournoi régional catégories spécifiques

- Les tournois Vétérans sont limités à 64 joueurs
- Les tournois féminins sont limités à 64 joueuses.
- Les tournois Benjamins sont limités à 24 joueurs.
- Les tournois Juniors sont limités à 16 joueurs.
- Les tournois Espoirs sont limités à 16 joueurs.
- Les tournois Handi-Fauteuil sont limités à 8 joueurs.
- Les tournois Handi-debout sont limités à 32 joueurs.

❖ **Distances :**

- Catégories spécifiques :
  - U15 : Double KO en 2 gagnantes et en 3 gagnantes en élimination directe.
  - Féminin : En 3 manches gagnantes et finale en 4 manches gagnantes.
  - Vétéran : En 3 manches gagnantes et finale en 4 manches gagnantes.
  - Handi-Debout : En 3 manches gagnantes et finale en 4 manches gagnantes.
  - U18 : En 3 manches gagnantes et finale en 4 manches gagnantes.
  - U23 : En 3 manches gagnantes et finale en 4 manches gagnantes.

Toutes les finales seront sur le même temps que le reste de la compétition.

Dans le cas d'un retard trop important du planning, le Directeur de Jeu peut réduire la distance des matchs de certains tours de jeu.

❖ **Déroulement**

Tournois à élimination directe pour tous les tournois à l'exception des Handi-Fauteuil, Handi-debout et Benjamins, pour lesquels la formule sera adaptée au nombre de joueurs, par la CSL.

Article 4.2.02 - Tirage au sort

Le tirage au sort est effectué en visio par des membres de la commission sportif Blackball de la Ligue via le logiciel de la FFB

Article 4.2.03- Chronométrages

Mise en place d'un chrono sur chaque table.

- Lors de votre appel, les joueurs viendront chercher à la table de marque un chrono au premier matche de la journée.
- Les chronos seront programmés avec le temps pour votre match.

Temps de jeux :

Pour toutes les catégories sauf Handi-Fauteuil.
- 2 gagnantes : 45 minutes
- 3 gagnantes : 1H00
- 4 gagnantes : 1H15
- 6 gagnantes : 1H30
- Finale en 4 gagnantes : 1H00
- Finale en 5 gagnantes : 1H15

Pour le Handi-Fauteuil
- 2 gagnantes 1H00.

En pratique :

1) Le match se termine avant la fin du chrono : OK
2) S'il y a un score impair (1-0 ; 2-1 ;3-2, etc…) le joueur à la table fini son tour. Soit match terminé (score impair), soit une dernière partie soit être joué.
3) S'il y a un score de parité (1-1 ; 3-3, ECT,…) il faut finir la partie en cours.

Match en équipe :
- Possibilité de mettre en place un chrono de « 45 secondes par coups » pour les matches durant trop longtemps.
- Une personne dans chaque équipe sera désignée pour chaque match pour chronométrer.

Tout joueurs peut demander le time à la table de marque pour les 45 secondes pour un match.
Le time de 45 secondes sera appliqué sur toutes les finales.

Pour la finale mixte : une pause de 5 minutes sera faites après la quatrième manche.
Pour la finale Top-Ligue : une pause de 5 minutes sera faites après la cinquième manche.

Pour les autre tours et finales pas de pause dans les dernières 15 minutes de jeu.

Article 4.2.04 - Attribution des points de classement

Individuel :

Après chaque tournoi régional et à réception des résultats, le responsable sportif Blackball de la Ligue ou un des membres de sa commission, établit le classement général régional en attribuant des points de classement. Il sera visible sur CUESCORE.

Points classement équipe :

- 6 points par match gagné avec au minimum 12 parties gagnées.
- 5 points par match gagné avec un nombre de parties gagnées compris entre 9 et 11.
- 3 points par match nul
- 2 points par match perdu avec au moins 5 parties gagnées.
- 1 point par match perdu avec moins de 5 parties gagnées.
- 0 point par match forfait excusé
- - 4 points par match forfait non excusé

Un match forfait excusé attribue :

- 5 points au classement et +8 points de « Goal-Average » à l'équipe gagnante,
- Défaite (+0 pt) et -8 pts de match-average, pour le perdant par forfait excusé.
- Défaite (-4 pts) et -8 pts de match-average, pour le perdant par forfait non excusé.

Article 4.2.05 - Distribution des trophées et primes

Les Clubs organisateurs peuvent faire appel à toutes les formes de publicité afin de couvrir leurs frais.

A chaque tournoi régional, la CSL laisse libre les Clubs organisateurs de prévoir des trophées et/ou des coupes pour récompenser les joueurs lauréats de chaque catégorie, suivant le cahier des charges d'organisation des tournois régionaux.

Le montant et la répartition des primes allouées, sont définis dans les dispositions financières de la saison en cours.

Les joueurs qui ne se présenteront pas en tenue de compétition pour la remise des trophées ne percevront aucune prime ni aucun trophée.

Le podium sera composé uniquement des finalistes de chaque catégorie.

Les primes sont remises sur place par le club organisateur.
A l'issue de chaque tournoi régional, les primes non récupérées seront reversées à la LBCVL accompagnées d'un document fourni par la CSL. Ces primes sont perdues par les joueurs.

Article 4.2.06 - Transmission des résultats

1. Les résultats sont automatiquement enregistrés par le logiciel de la FFB.

2. Le Directeur de Jeu doit, le cas échéant, adresser au responsable sportif Blackball de la Ligue, un rapport circonstancié et signé sur les éventuels incidents intervenus lors du TR.

3. Le retraitement informatique et la validation des résultats seront réalisés par la cellule dédiée et le responsable de ligue, dans la semaine suivante du TR.

4. Les résultats seront disponibles après validation sur le site dédié de la FFB.

TITRE V :…..COUPE DU CENTRE PAR EQUIPES

CHAPITRE I - GENERALITES

Article 5.1.01 - Définition

La Coupe du Centre par équipes réunit toutes les équipes DN3 et de niveau inférieur, des clubs engagées dans la Ligue.
Elle correspond à l'éliminatoire de la Coupe de France par équipes.
La compétition est un tournoi sous l'égide de la Fédération Française de Billard.

Dans la phase finale de la coupe de France par équipes, il est intégré en parallèle, une coupe de France individuelle. (cf.Code Sportif national)
Il n'y a pas d'éliminatoire régionale.

Article 5.1.02 - Conditions de participation

La compétition par équipes est réservée aux équipes engagées dans les Clubs de la Ligue.
Les équipes doivent satisfaire aux mêmes conditions de participation que pour le championnat.

Article 5.1.03 - Procédure d'inscription

Les présidents de clubs doivent **obligatoirement** informer par e-mail le responsable sportif Blackball de la Ligue de la participation ou non de leur(s) équipe(s).
Tout club n'ayant pas fourni de réponse avant la réunion d'encadrement, se verra alors privé de participation.

Article 5.1.04 - Droits d'engagement

Voir les dispositions financières de la saison en cours.

CHAPITRE II - FONCTIONNEMENT SPORTIF

Article 5.2.01 - Nombre de participants

Ce nombre est limité uniquement par le nombre d'équipes inscrites auprès de la Ligue.

Article 5.2.02 - Nombre de qualifiées - Convocation

Le nombre de qualifiées, pour chaque ligue, à la phase finale nationale est proportionnel au nombre d'équipes engagées à la FFB.
La C.N.B. calcule et communique le nombre de qualifiées par ligue.
Le responsable de ligue pourra sur demande établir une convocation aux joueurs le demandant expressément.

Article 5.2.03 - Tirage au sort

La compétition est en élimination directe avec tirage au sort intégral. Aucune équipe n'est protégée par rapport à un statut.
Lors de leur pointage les équipes tirent au sort leur place dans le tableau.

Article 5.2.04 - Déroulement et distances des matchs

- **Déroulement d'un match :**

  Identique à la phase finale nationale (voir code sportif national)

  Lorsque des matchs de la session suivante peuvent être lancés, cela doit être fait (même si ça décale des matchs). **En cas de refus, la ou les équipes seront disqualifiées**.
  Les équipes doivent utiliser le nombre de billards qui leur est mis à disposition. **En cas de refus, la ou les équipes seront disqualifiées.**
  Cependant, pour la 4ème et/ou dernière session, la fin des matchs de la 3ème session (ou session précédente) pourra être attendue.
  Une manche jouée plus tôt que prévue n'est pas rejouée.
  Le tour qualificatif se fera le samedi soir.

- **Distances :**
  Tableau final et phase qualificative → 8 manches gagnantes

Article 5.2.05 - Attribution du titre

"Vainqueur de la Coupe du Centre de Billard Blackball par équipe"

Article 5.2.06 - Distribution des primes

Voir les dispositions financières de la saison en cours.

Article 5.2.07 - Transmission des résultats

Le responsable sportif Blackball de la Ligue doit transmettre sous format informatique (Excel) les résultats de cette qualification régionale au responsable concerné de la CSN Blackball.

TITRE VI :…..ANNEXES

ANNEXE I - PLACES QUALIFICATIVES

Article 6.1.01 – Répartition des places qualificatives

Le code sportif national attribue des places forfaitaires à chaque ligue et des places selon l'importance de chaque ligue en nombre de licenciés. Le nombre de places exactes par catégorie est connu de la LBCVL en milieu de saison.

Les places attribuées sur la saison précédente par la CNB étaient :

- Championnat de France Mixte Régionale :

- Finale de France → 8 places par le Circuit Régional
  → 8 places pour le Top Ligue

- Championnat de France Vétérans, Féminines, Espoirs (U23) et équipes DN3 :

- Finale de France →5 places par le Circuit National
  → 1 place de chaque catégorie par le Circuit Régional

- Championnat de France Juniors (U18) :

- Finale de France →4 places par le Circuit National
  → 1 place par le Circuit Régional

- Championnat de France Benjamins (U15) :

- Finale de France
  →1 place par le Circuit Régional

- Finale de Nationale Handi-billard (catégorie fauteuil) :

- Finale Nationale → 1place par le Circuit National
  → Plusieurs places par le Circuit Régional

- Finale de France Equipes :

- Finale Nationale → 6 places par le Circuit Régional

Dans l'ordre du classement DR1, si pas assez de postulant nous prendrons en alternance le premier de DR2 puis l'avant dernier de DR1…

La CNB attribue des places supplémentaires aux Championnats de France aux ligues les plus importantes en licenciés des différentes catégories. (Voir code sportif national)

Si la LBCVL est concernée par une ou plusieurs catégories, elle attribuera la ou les places supplémentaires dans l'ordre du classement.

ANNEXE II - POINTS DE CLASSEMENT

Article 6.2.01 – Catégories spécifiques

De 1 à 16 joueurs :

Tour de jeu	*Place Théorique*	Statut	Points
Finale	*Vainqueur*	TS/NTS	100
	Finaliste	TS/NTS	75
1/2 finales	*3e et 4e*	TS/NTS	55
1/4 finale	*5e au 8e*	TS/NTS	35
1/8 de finale	*9e au 16e*	TS/NTS	15

De 17 à 32 joueurs :

Tour de jeu	*Place Théorique*	*Statut*	*Points*
Finale	*Vainqueur*	*TS/NTS*	*130*
	Finaliste	*TS/NTS*	*100*
1/2 finales	*3e et 4e*	*TS/NTS*	*75*
1/4 finale	*5e au 8e*	*TS/NTS*	*55*
1/8 de finale	*9e au 16e*	*NTS*	*35*
1/16 de finale	*17e au 32e*	*NTS*	*15*

De 33 à 64 joueurs :

Tour de jeu	*Place Théorique*	*Statut*	*Points*
Finale	*Vainqueur*	*TS/NTS*	*170*
	Finaliste	*TS/NTS*	*130*
1/2 finales	*3e et 4e*	*TS/NTS*	*100*
1/4 finale	*5e au 8e*	*TS/NTS*	*75*
1/8 de finale	*9e au 16e*	*NTS*	*55*
1/16 de finale	*17e au 32e*	*NTS*	*35*
1/32 de finale	*33e au 48e*	*NTS*	*15*

Article 6.2.01 – Catégorie Mixte Régionale

De 30 à 80 joueurs :

Tour de jeu	*Place Théorique*	Statut	Points
Finale	*Vainqueur*	TSA/TSB/NTS	120
	Finaliste	TSA/TSB/NTS	100
1/2 finales	*3e et 4e*	TSA/TSB/NTS	85
1/4 finale	*5e à 8e*	TSA/TSB/NTS	76
1/8 finale	*9e à 16e*	TSA/TSB/NTS	60
1/16 finale (entrée des 16 TSA)	*17e à 32e*	NTS	44
		TSA	30
1/32 finale	*33e à 40e*	NTS	32
2ème tour gagnant		NTS	26
2ème tour perdant		NTS	26
1er tour gagnant		NTS	22
1er tour perdant (1er match gagné)		NTS	22
Perdu 1er tour (2 matchs perdus)		NTS	14

De 81 à 96 joueurs:

Tour de jeu	*Place Théorique*	Statut	Points
Finale	*Vainqueur*	TSA/TSB/NTS	145
	Finaliste	TSA/TSB/NTS	120
1/2 finales	*3e et 4e*	TSA/TSB/NTS	100
1/4 finale	*5e à 8e*	TSA/TSB/NTS	85
1/8 finale	*9e à 16e*	TSA/TSB/NTS	76
1/16 finale (entrée des 16 TSA)	*17e à 32e*	TSB / NTS	60
		TSA	44
1/32 finale (entrée des 16 TSB)	*33e à 48e*	NTS	46
		TSB	30
1/64 finale		NTS	32
2ème tour gagnant		NTS	26
2ème tour perdant		NTS	26
1er tour gagnant		NTS	22
1er tour perdant (1er match gagné)		NTS	22
Perdu 1er tour (2 matchs perdus)		NTS	14

De 97 à 112 joueurs (avec 16 TSC)

Tour de jeu	*Place Théorique*	Statut	Points
Finale	*Vainqueur*	TSA/TSB/NTS	175
	Finaliste	TSA/TSB/NTS	145
1/2 finales	*3e et 4e*	TSA/TSB/NTS	120
1/4 finale	*5e à 8e*	TSA/TSB/NTS	100
1/8 finale	*9e à 16e*	TSA/TSB/NTS	85
1/16 finale (entrée des 16 TSA)	*17e à 32e*	TSB / TSC / NTS	76
		TSA	56
1/32 finale (entrée des 16 TSB)	*33e à 48e*	TSC / NTS	60
		TSB	44
1/64 finale (entrée des 16 TSC)	*49e à 64e*	NTS	46
		TSC	30
1/128 finale		NTS	32
2ème tour gagnant		NTS	26
2ème tour perdant		NTS	26
1er tour gagnant		NTS	22
1er tour perdant		NTS	22
Perdu 1er tour (2 matchs perdus)		NTS	14

De 113 à 128 joueurs (avec 32 TSA)

Tour de jeu	*Place Théorique*	Statut	Points
Finale	*Vainqueur*	TSA/TSB/NTS	210
	Finaliste	TSA/TSB/NTS	175
1/2 finales	*3e et 4e*	TSA/TSB/NTS	145
1/4 finale	*5e à 8e*	TSA/TSB/NTS	120
1/8 finale	*9e à 16e*	TSA/TSB/NTS	100
1/16 finale	*17e à 32e*	TSA/TSB/NTS	85
1/32 finale (entrée des 32 TSA)	*33e à 48e*	TSC / NTS	76
		TSB	56
1/64 finale (entrée des 32 TSB)	*49e à 64e*	NTS	60
		TSC	44
2ème tour gagnant		NTS	46
2ème tour perdant		NTS	46
1er tour gagnant		NTS	32
1er tour perdant		NTS	32
Perdu 1er tour (2 matchs perdus)		NTS	22

De 129 à 160 joueurs (avec 32 TSA)

Tour de jeu	*Place Théorique*	Statut	Points
Finale	*Vainqueur*	TSA / NTS	250
	Finaliste	TSA / NTS	210
1/2 finales	*3e et 4e*	TSA / NTS	175
1/4 finale	*5e à 8e*	TSA / NTS	145
1/8 finale	*9e à 16e*	TSA / NTS	120
1/16 finale	*17e à 32e*	TSA / NTS	100
TSA	*33e à 64*	TSA / NTS	85
1/64 finale	65e à 128e	NTS	70
1/128 finale	*129e à 160e*	NTS	56

De 161 à 192 joueurs (avec 32 TSA et 32 TSB)

Tour de jeu	*Place Théorique*	Statut	Points
Finale	*Vainqueur*	TSA / NTS	300
	Finaliste	TSA / NTS	250
1/2 finales	*3e et 4e*	TSA / NTS	210
1/4 finale	*5e à 8e*	TSA / NTS	175
1/8 finale	*9e à 16e*	TSA / NTS	145
1/16 finale	*17e à 32e*	TSA / NTS	120
TSA	*33e à 64e*	TSA / NTS	100
TSB	65e à 96	TSB / NTS	85
1/64 finale	97e à 127e	NTS	70
1/128 finale	*128e à 192e*	NTS	56

TOUS LES CAS NON-PREVUS AU PRESENT REGLEMENT SERONT EXAMINES ET TRANCHES PAR LE RESPONSABLE SPORTIF BLACKBALL DE LA LIGUE